Agence Locale
de l'Energie et du Climat
du Pays de Saint-Brieuc

Projet associatif
2019 – 2025

Adopté en Assemblée Générale Extraordinaire

Le 24 avril 2019

SOMMAIRE

1. La transition énergétique du territoire, une réponse aux risques climatiques et énergétiques
2. Origine et historique de l'ALEC
3. L'ALEC, pour quoi et pour qui ?
4. Stratégie opérationnelle et priorités de l'ALEC
5. Gouvernance, partenariats, modèle économique
6. Durée, clauses de revoyure et modalités de révision du P.A.

1. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE, UNE RÉPONSE AUX RISQUES CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

MARDI 14 NOVEMBRE 2017
2,50 €

Le Monde

Le cri d'alarme de 15 000 scientifiques pour sauver la planète

« IL SERA BIENTÔT TROP TARD... »

▸ L'ampleur de l'initiative est inédite : 15 000 scientifiques issus de 184 pays signent une alerte solennelle sur l'état de la planète. « Le Monde » publie l'intégralité de leur appel

▸ « Pour éviter une misère généralisée et une perte catastrophique de biodiversité », les scientifiques appellent l'humanité à changer radicalement de mode de vie

▸ Réchauffement climatique, biodiversité, déforestation... Tous les indicateurs montrent une dégradation continue de l'environnement sous la pression de l'homme

▸ Après trois années de stagnation, les émissions mondiales de CO_2 sont reparties à la hausse en 2017, portées notamment par la Chine

PAGES 6-9

L'urgence climatique

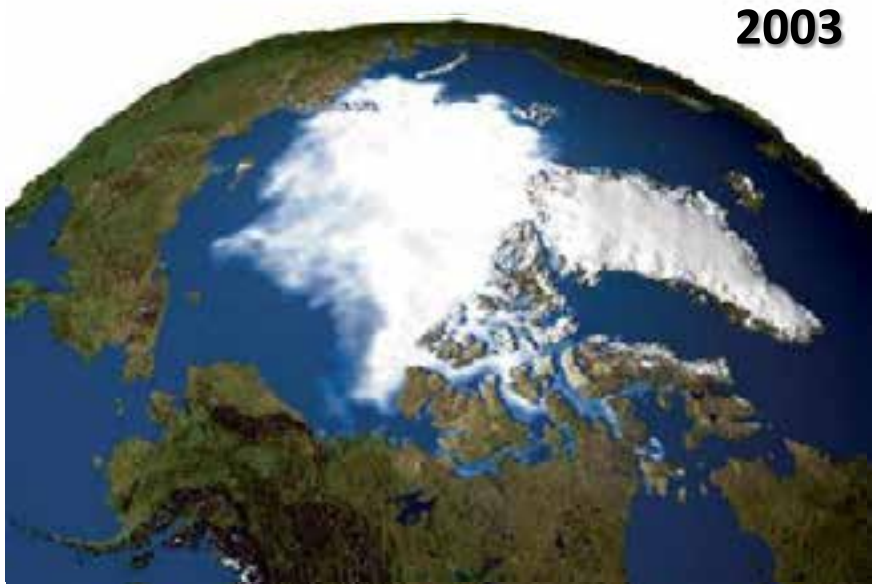

Concentration moyenne de CO_2 dans l'atmosphère

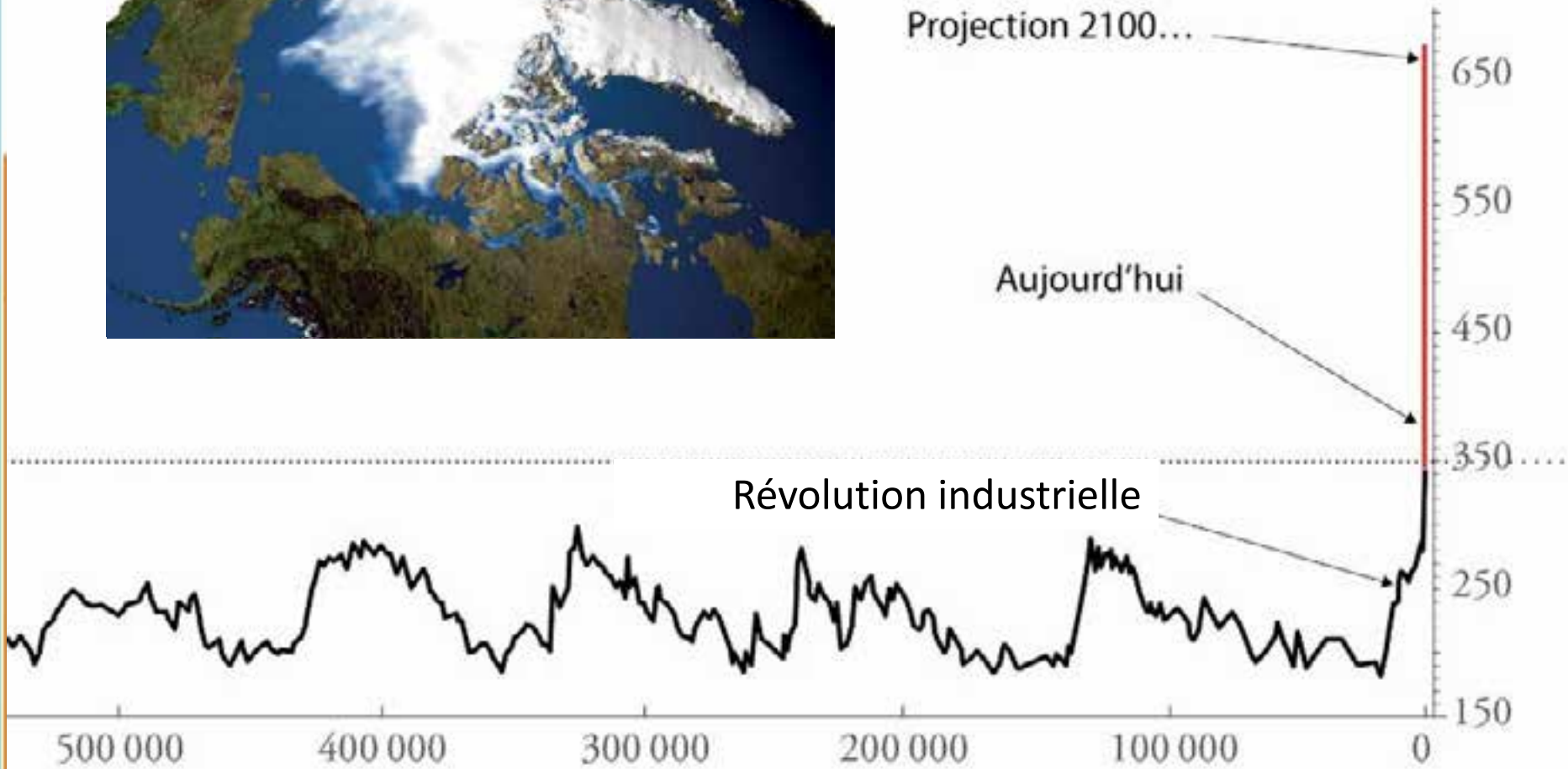

Sources : GIEC Rapport 2009

L'épuisement des ressources fossiles (?)

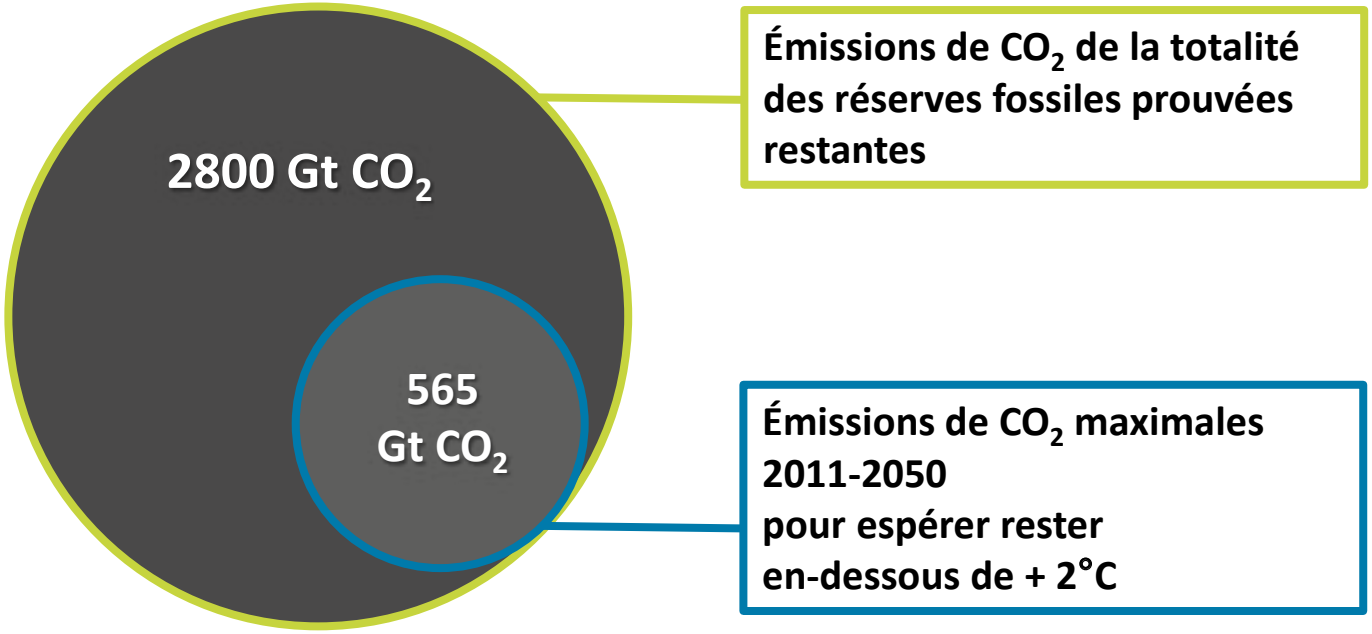

- Pour pouvoir rester en dessous des 2°C de réchauffement, il va falloir laisser 80 % des ressources fossiles dans le sol.
- Il n'y a donc pas une carence, mais un excédent d'énergies fossiles !

Les raisons d'agir sont multiples

Précarité énergétique

Pollution de l'air

Balance commerciale déficitaire

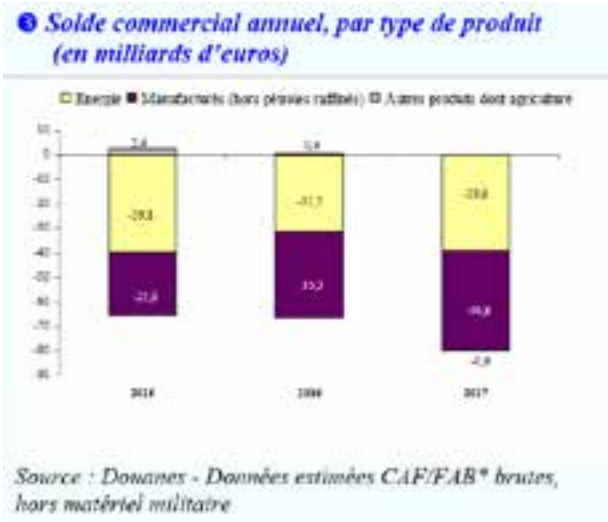

- Face à l'urgence climatique et aux différents risques sociaux et environnementaux associés à notre modèle énergétique,

  notre société est appelée à changer profondément ses modes de consommation et de production,

  pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le réchauffement global sous la barre des +2°C…

- La solution : la transition énergétique vers une société sobre, efficace et juste, neutre en carbone et 100% renouvelable

Le scénario négaWatt, un chemin des possibles

Les fondamentaux du scénario négaWatt :

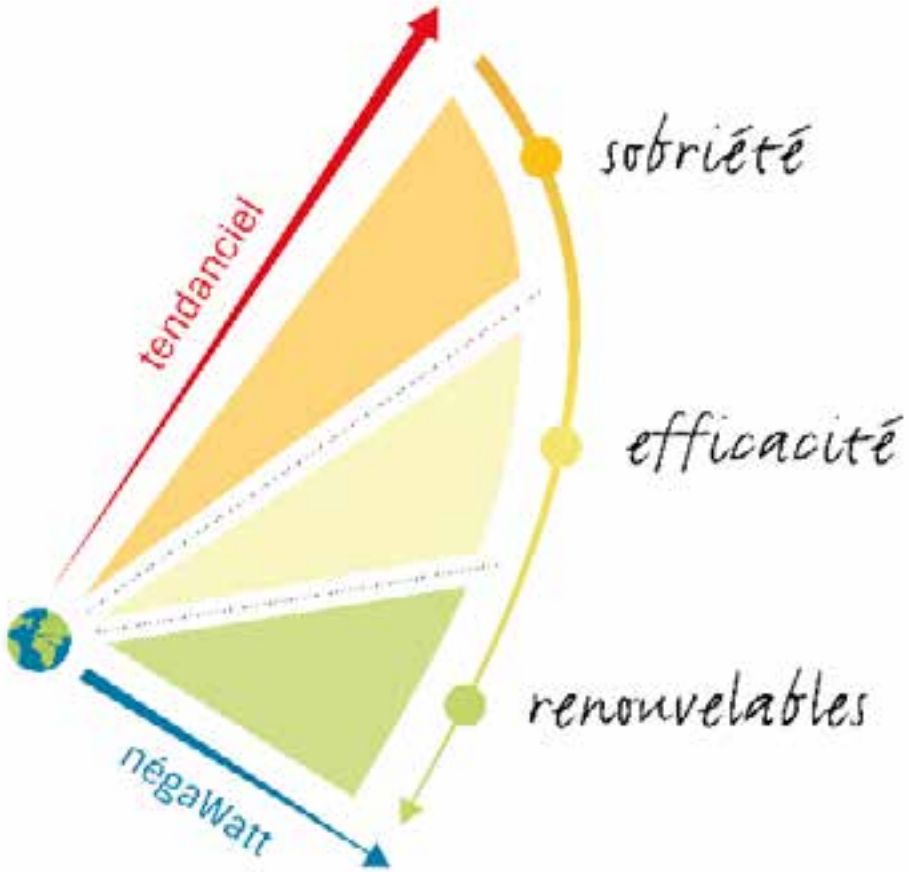

Prioriser les besoins énergétiques essentiels

Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin

Demande d'énergie

Privilégier les énergies renouvelables

Production

Le scénario négaWatt, un chemin des possibles

Les résultats du scénario négaWatt :

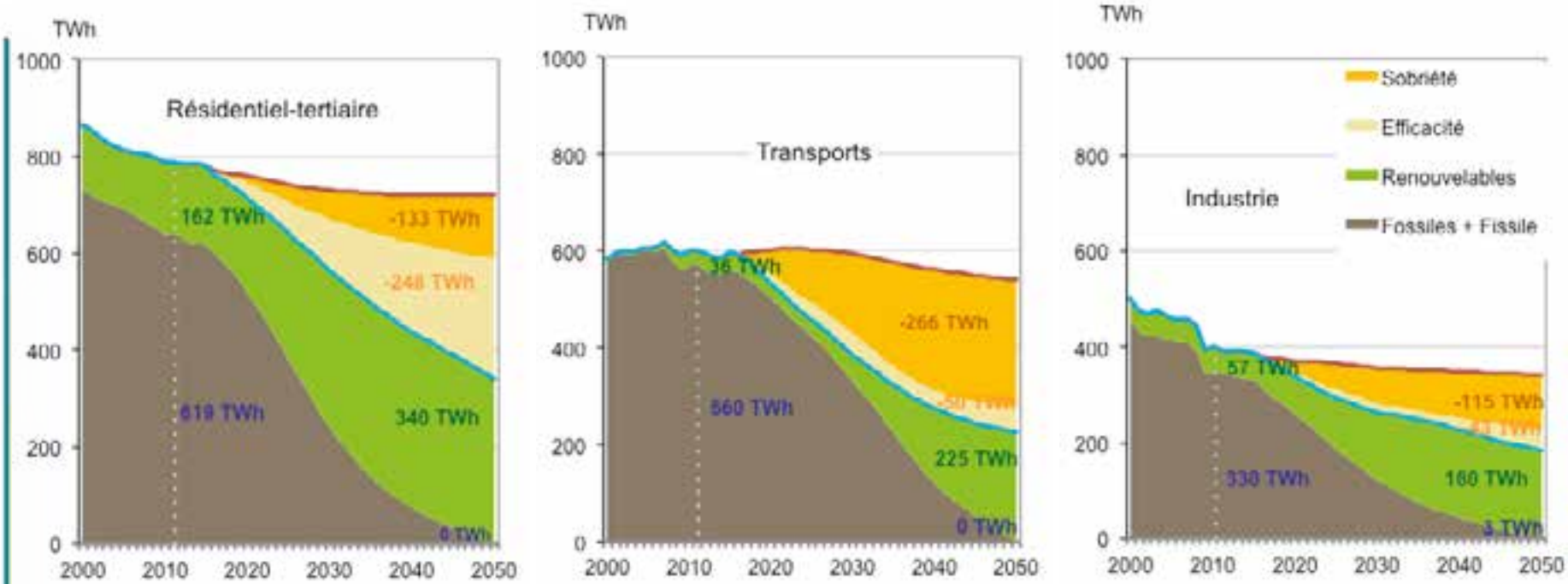

- Division par deux de la consommation d'énergie finale *(objectif inscrit dans la loi de Transition Energétique)*
- Développement massif des énergies renouvelables → 100% renouvelable, 0 fossile et 0 nucléaire
- Division par sept des émissions de gaz à effet de serre, et atteinte de la « neutralité carbone » *(objectif programmatique du Plan Climat national)*

Le changement climatique : « *première question politique totale* » (Pierre Radanne)

- Une **question planétaire** à solidarité obligatoire
  - Il y a déjà des questions planétaires, mais sans dépendance des pays entre eux : la faim dans le monde, l'éradication de maladies, l'alphabétisation, la maîtrise de la démographie…
  - Cette fois-ci, les émissions de gaz à effet de serre d'un pays ont des impacts aussi sur tous les autres
- Une **responsabilité personnelle de chaque individu,** à travers chacun de nos comportements
  - La nécessité d'un bond démocratique
- Le rôle central des **collectivités locales**
  - Elles décident des investissements ayant la plus longue durée de vie : les bâtiments, les infrastructures de transport, les réseaux
  - Elles ont le contact direct avec le citoyen et les acteurs économiques
  - Elles proposent une répartition des activités sur le territoire

Réduire les émissions de GES : une question politique totale

Citoyens

- Logement : sobriété, efficacité, renouvelables
- Achats, déplacements : consommation responsable

Collectivités

- Commande publique
- Politiques locales
- Information/sensibilisation

Entreprises

- Conception durable des produits
- Économie circulaire
- Innovation, recherche

État / Europe

- Réglementations nationales et européennes
- Fiscalité incitative
- Soutien à la R&D

Consommations d'énergie primaire sur le Pays de Saint-Brieuc

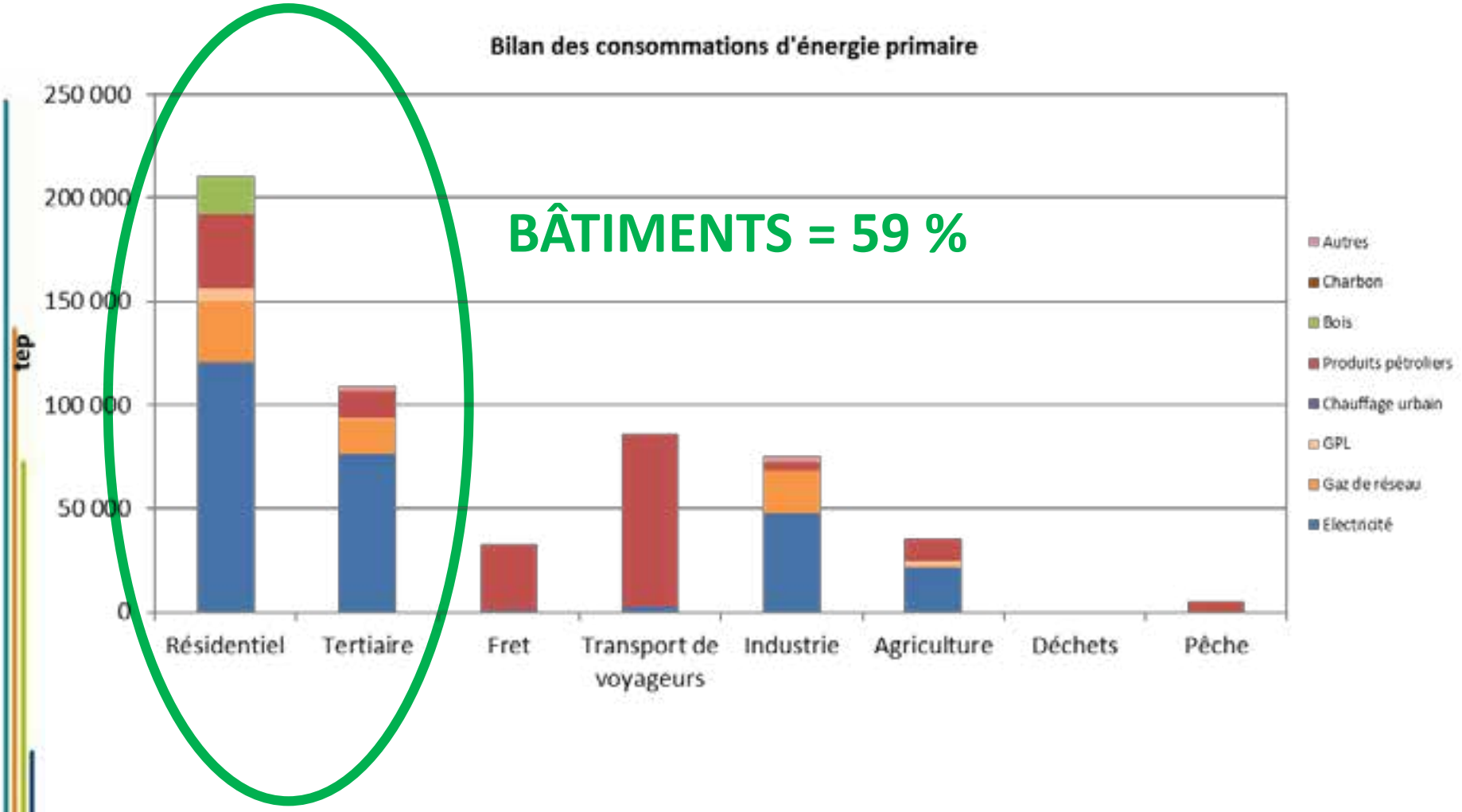

Source : ENERGES - 2010

Emissions de gaz à effet de serre* sur le Pays de Saint-Brieuc

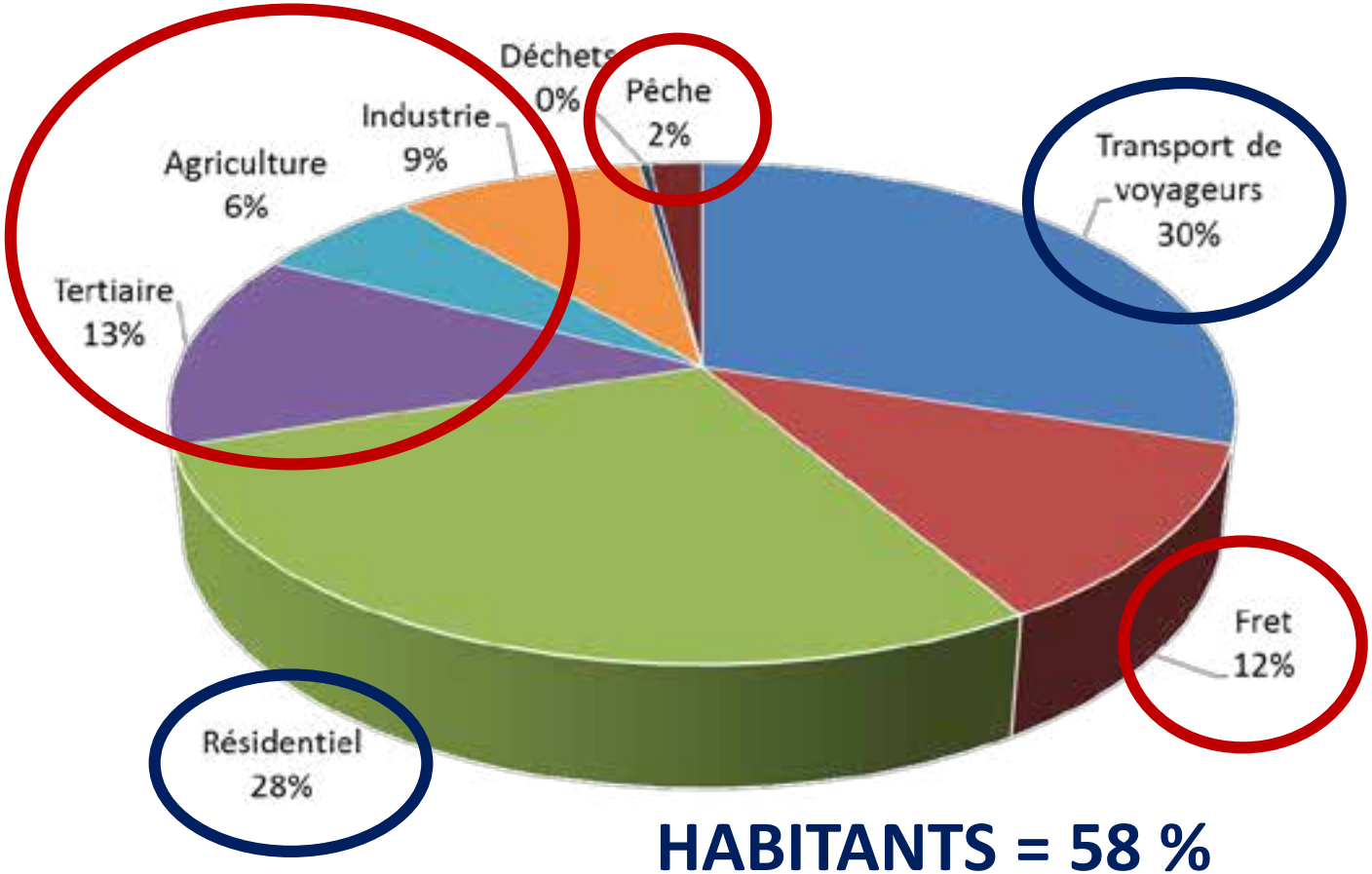

HABITANTS = 58 %

ECONOMIE = 42 %

*Hors GES d'origine non-énergétique (élevage, utilisation des sols…), qui représentent 45% du total

Source : ENERGES - 2010

Raison d'être de l'ALEC

- Les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sont **diffuses**, et liées à une **multitude d'acteurs sur les territoires :** habitants, entreprises, collectivités…

- L'**action locale** est indispensable pour diffuser les bonnes pratiques et accompagner le changement.

- La nécessaire transition énergétique passe par une **réappropriation de la question énergétique** par les citoyens, par les collectivités locales et par les acteurs des territoires.

- **L'Agence Locale de l'Energie et du Climat se donne donc pour objet de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique,**
  en encourageant et en accompagnant localement la transition énergétique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc.

2. ORIGINE ET HISTORIQUE DE L'ALEC

D'où vient notre électricité ?

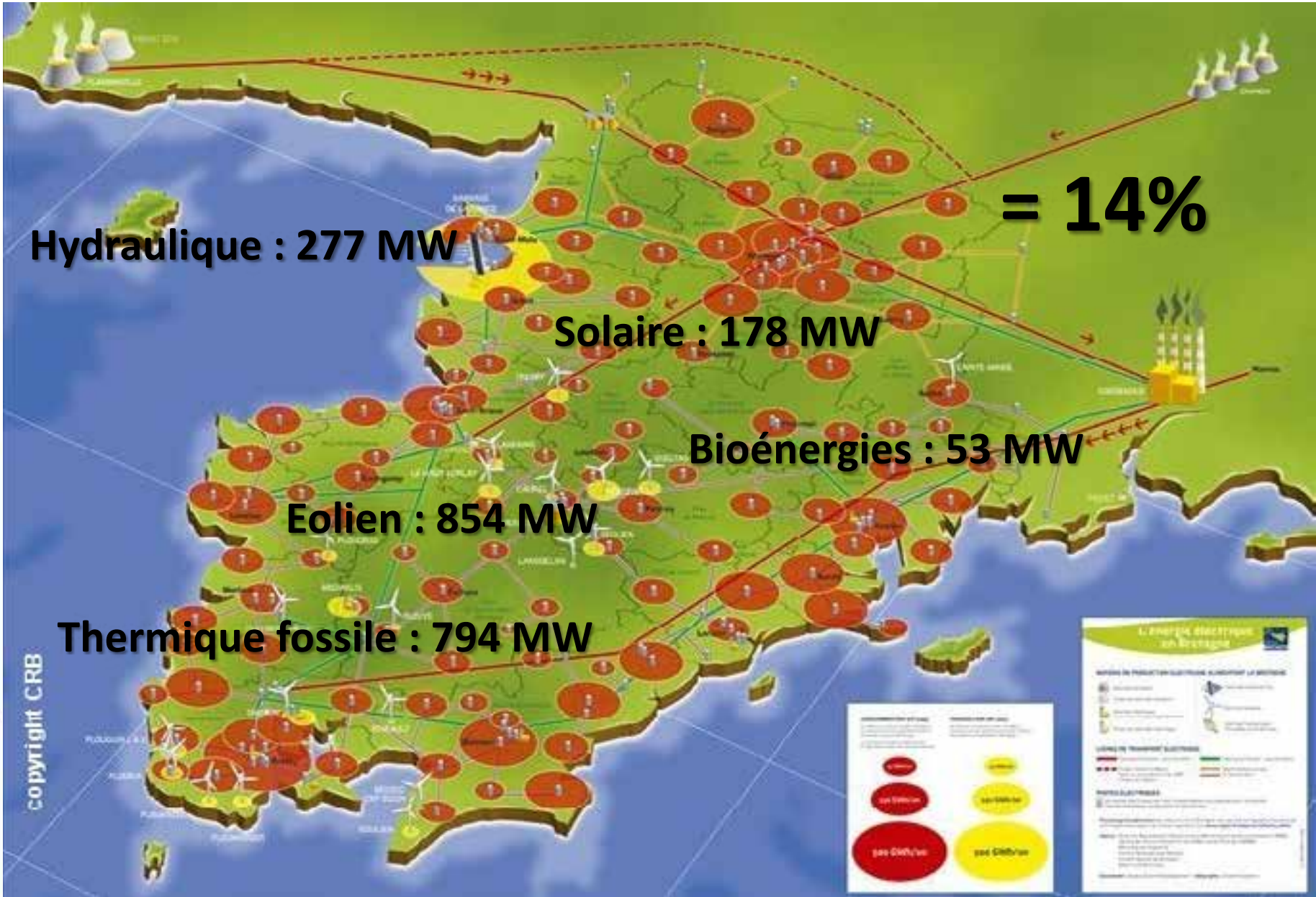

La fragilité électrique bretonne

- Faible production locale d'électricité

+ Réseau de transport « en péninsule »

+ Croissance démographique, croissance économique

+ Fort taux de pénétration du chauffage électrique

= Fragilité d'approvisionnement en électricité, notamment pendant les pointes

Carte du réseau de transport et des moyens de production d'électricité du grand ouest - source RTE

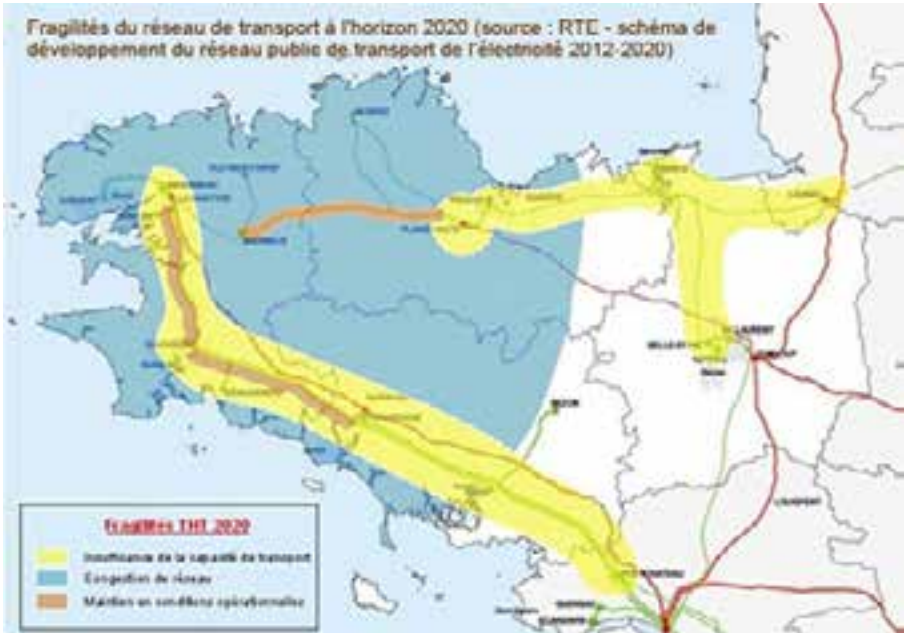

Le projet de centrale à gaz

- **2007 : projet d'installation d'une centrale électrique au gaz à PLOUFRAGAN (ZI des Châtelets)**

➢ Forte mobilisation de la société civile et des élus locaux contre ce projet

Près de 500 personnes, adultes et enfants, ont planté saules et peupliers hier après-midi au Pré Rio, à Ploufragan, pour protester contre un projet « archaïque, dépassé, absurde sur le plan économique et criminel », a insisté André Pochon.

L'opération test Vir'volt

- 2008-2010 : **Opération Pilote de Maîtrise de la Demande en Electricité** portée par le **Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc**. Elle est animée par le cabinet ENERGIES DEMAIN et l'association locale PROGENER (EIE).

- L'OPMDE prend ensuite le nom « d'**opération Vir'volt** ». La phase test vise à expérimenter des actions de MDE sur 13 cibles représentatives de la consommation électrique sur le territoire :
  - Logement privé en chauffage électrique, logement social
  - Bâtiments tertiaires de bureau, bâtiments publics, éclairage public
  - Exploitations agricoles, Industries agroalimentaires, Boulangeries

La création de l'ALE

- **Juillet 2010 :** Suite aux travaux menés par la Commission Energie du Pays de Saint-Brieuc, et avec le soutien de l'ADEME, les élus locaux décident de créer une **Agence Locale de l'Energie**, sous statut associatif.
- Ses membres fondateurs sont les 7 EPCI (intercommunalités) du territoire.
- 3 missions lui sont confiées :
  - Conseil aux particuliers (EIE)
  - Conseil aux collectivités locales (CEP)
  - Animation territoriale
- Les salariés de PROGENER sont repris au sein de l'ALE. Le Président de PROGENER intègre le CA de l'ALE.
- Equipe salariée en 2010 : 6 personnes ! →

Le développement de l'ALE

- **2010-2017 : développement progressif des missions de l'agence**
  - Déploiement du conseil en énergie partagé :
    - 27 communes adhérentes à la création de l'ALE en 2010 > 55 en 2018.
    - 2, puis 3, puis 4 conseillers CEP
  - Développement d'une mission spécifique avec la Ville de Saint-Brieuc
  - Renforcement de l'Espace Info-Energie
  - Mise en place et animation du programme Vir'volt-ma-maison (= préfiguration des plateformes de rénovation actuelles)
  - Partenariats avec les bailleurs sociaux, puis mise en place d'une mission de lutte contre la précarité énergétique
  - Développement de la planification énergétique territoriale
  - ➢ 2018 : une équipe de 15 salariés

De l'ALE à l'ALEC

- **Mars 2017 :** l'ALE devient **ALEC, Agence Locale de l'Energie et du Climat**, et réorganise sa gouvernance dans le cadre de la recomposition territoriale des EPCI.

➢ Ses membres fondateurs sont désormais 2, et l'ALEC déploie ses missions sur le territoire étendu du Pays de Saint-Brieuc :

L'ALEC, de 2010 à 2018

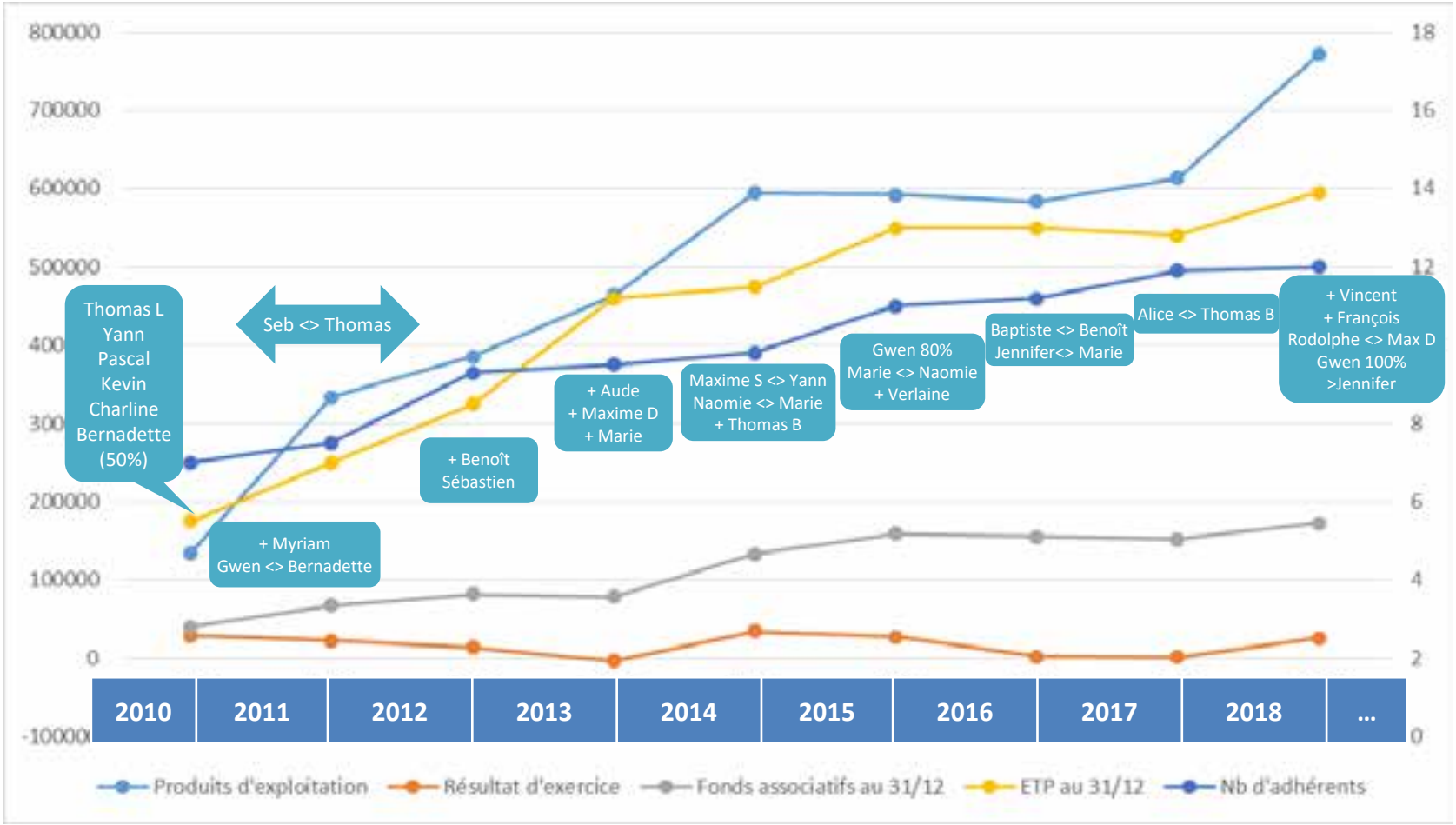

L'ALEC, de 2010 à 2018

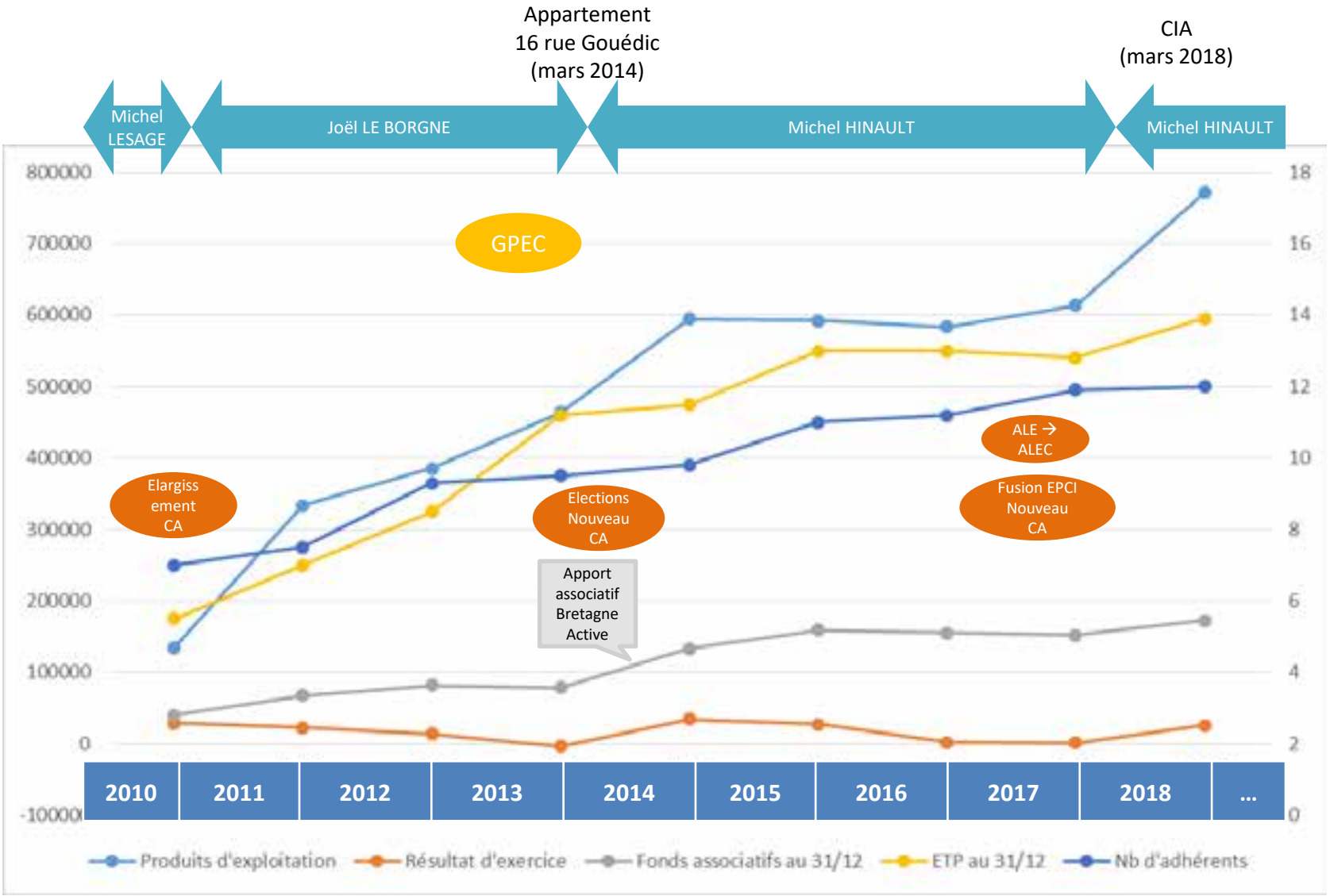

3. L'ALEC, POUR QUOI ET POUR QUI ?

- Objet associatif
- A la fois acteur associatif et opérateur parapublic, une dualité assumée
- 3 valeurs fortes : service public / engagement citoyen / professionnalisme
- L'ALEC dans son contexte, et sur un territoire
- 3 cibles et 3 partenaires : Collectivités ; Habitants et citoyens ; Acteurs économiques

Un nouvel objet associatif

- Avant 2019 :

Article 2. Objet

Cette Association a pour but de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion et le contrôle de ses membres adhérents, des opérations sur l'ensemble du territoire du Pays de Saint-Brieuc, visant à l'utilisation rationnelle et à la maîtrise de l'énergie, à la lutte contre le changement climatique, au développement de ressources énergétiques locales renouvelables et à la lutte contre la précarité énergétique.

- **Object associatif voté en AGE du 24/04/2019 :**

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat se donne pour objet de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, en encourageant et en accompagnant localement la transition énergétique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc.

Pour ce faire, l'Association pourra entreprendre, sous l'impulsion et le contrôle de ses membres adhérents, des actions visant à la maîtrise de la demande d'énergie (via la sobriété et l'efficacité énergétique), au développement des énergies locales et renouvelables, à la lutte contre la précarité énergétique, etc.

L'ALEC, une :

- **Association du champ Economie Sociale et Solidaire ?**
- **Ou une Agence parapublique, outil des collectivités ?**

➢ Une dualité assumée et revendiquée

- Un outil privilégié des collectivités, pour la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat
- Une Agence sous statut associatif : indépendance de vision, autonomie d'action
- Des liens étroits avec tous les acteurs du territoire, et notamment les collectivités locales
- Une structure démocratique représentative de la société, multi-acteurs
- Un équilibre entre élus & société civile
- Un lieu de débat et de dialogue différent
- Une structure associative de référence pour le monde politique

- **L'ALEC est un service POUR les collectivités et POUR les habitants !**

La loi de transition énergétique d'août 2015 a reconnu le rôle et les **missions d'intérêt général** confiées aux Agence Locales de l'Energie et du Climat

Les valeurs et les atouts de l'ALEC

3 atouts :

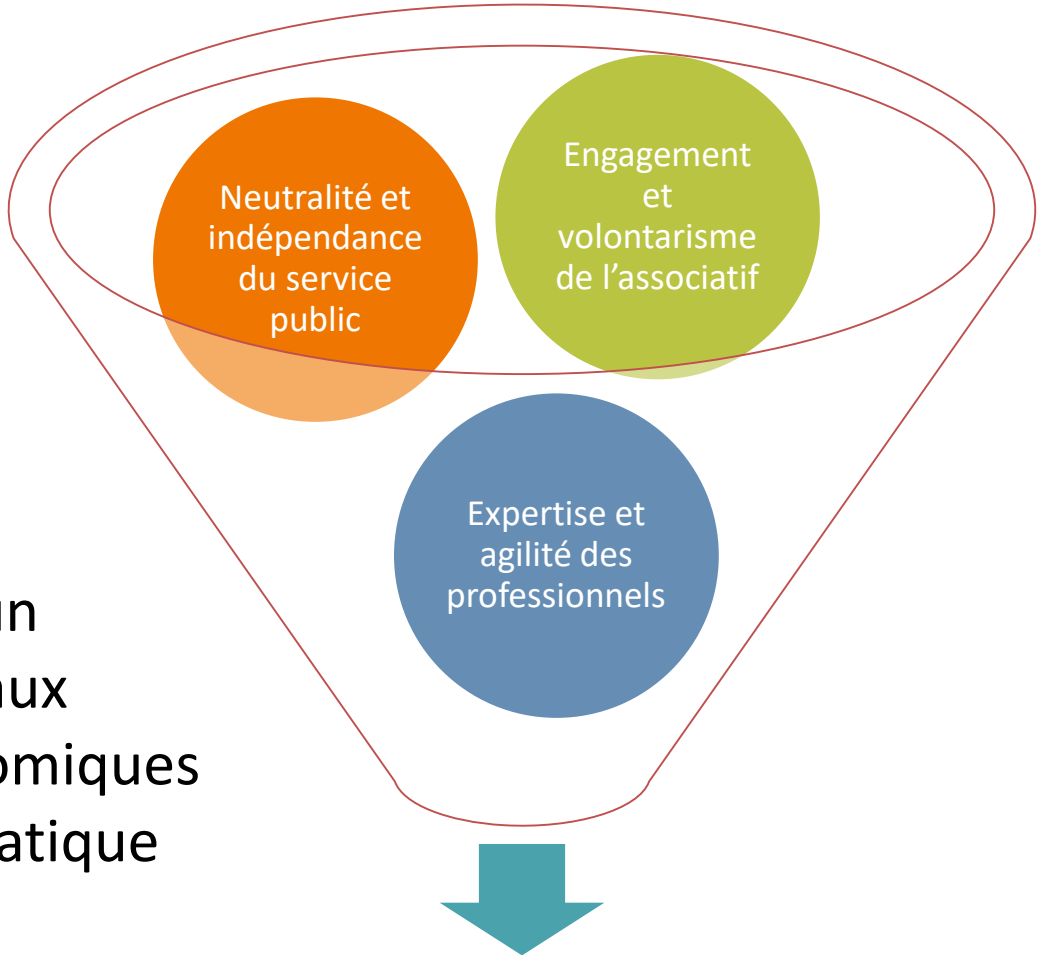

3 valeurs :

- Une éthique
  au service du bien commun
- La neutralité par rapport aux
  enjeux politiques et économiques
- Une gouvernance démocratique

L'ALEC dans un contexte, et sur un territoire :

L'ALEC dans un contexte, et sur un territoire :

Région Bretagne

Contexte géo-climatique régional

Conseil Régional = Chef de file énergie-climat, du SRADDET

Breizh ALEC = coordination régionale des ALEC bretonnes

Pays de Saint-Brieuc

Bassin de vie, bassin économique : cohérence territoriale

ALEC = mutualisation de moyens, de compétences et de programmes d'action

EPCI

Stratégies territoriales de lutte contre le changement climatique (= PCAET)

Politiques sectorielles (habitat, déplacements, développement éco…)

ALEC = outil de mise en oeuvre

Au niveau local (commune, quartier)

Actions concrètes d'animation, de mobilisation et d'accompagnement des acteurs

ALEC = animateur et expert de proximité, sur le terrain

L'ALEC :

- situe ses racines et l'essentiel de son action sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc
- s'autorise des interventions à l'extérieur du Pays, à la marge, en fonction des besoins et des opportunités
- pourrait considérer, à terme, d'élargir le périmètre de son intervention, par le biais de partenariats avec de nouveaux EPCI voisins.

Pour l'ALEC,
trois cibles et trois partenaires
pour réussir
la transition énergétique
sur le territoire :

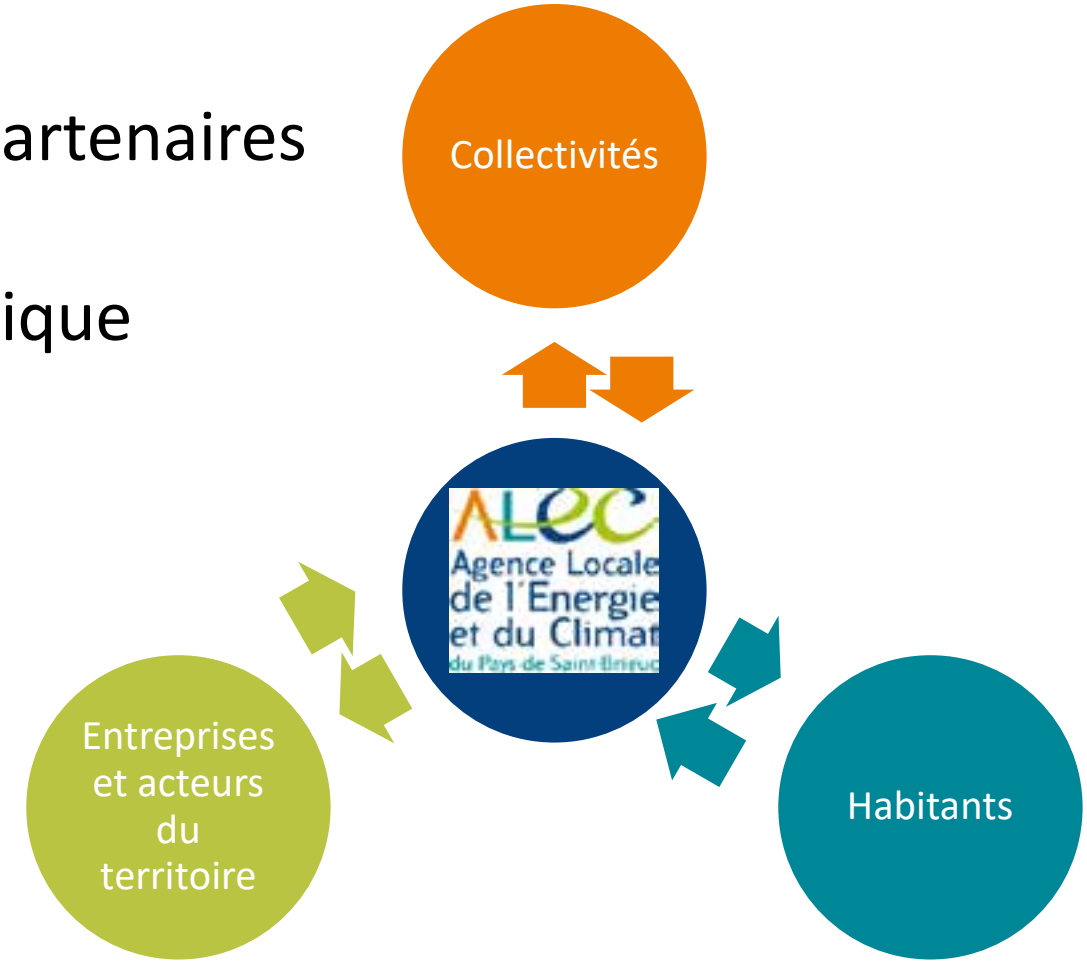

4. STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE & PRIORITÉS D'INTERVENTION

- Animation, mobilisation, facilitation, conseil, expertise : la spécificité des interventions de l'ALEC
- Mission de l'ALEC vers les collectivités
- Mission de l'ALEC vers les habitants et les citoyens
- Mission de l'ALEC vers les acteurs économiques
- Une grille de lecture pour prioriser les actions et les interventions

Positionnement de l'ALEC

- Les collectivités locales, et en particulier les EPCI, sont des partenaires majeurs de l'ALEC pour la réalisation de son projet associatif.

- L'ALEC est l'outil des collectivités **dans le cadre des politiques de territoire**, notamment les Plans Climat Air Energie Territoriaux.

- L'ALEC développe également d'autres activités de façon autonome et indépendante.

Plusieurs postures, plusieurs manières d'agir

Animer le territoire, sensibiliser et mobiliser les acteurs,
créer des relations, faciliter les projets

Animation / mobilisation / facilitation

Connecter les pratiques quotidiennes aux grands enjeux énergie-climat
Reconsidérer les habitudes, faire évoluer les pratiques

Expertise d'usage

Conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrage,
être un expert technique indépendant,
développer des outils opérationnels

Expertise technique

Accompagner les exercices de prospective
et de stratégie sur le long terme pour le territoire

Expertise stratégique

L'ALEC : interlocuteur privilégié des collectivités sur les questions énergie-climat

Force de proposition

- Diffuser des retours d'expérience et des bonnes pratiques issues d'autres territoires
- Proposer des actions, des méthodes et des projets pour accélérer la transition énergétique

Partenaire majeur pour les PCAET

- Apporter une expertise locale pour la conception, la mise en œuvre et l'animation des politiques locales énergie-climat, et notamment les Plans Climat Air Energie Territoriaux

Performance énergétique des bâtiments publics

- Réaliser le suivi énergétique du patrimoine des communes adhérentes
- Susciter et accompagner des actions de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics

Transversalité des politiques publiques

- Accompagner les collectivités dans les différentes politiques sectorielles, pour une meilleure prise en compte des enjeux énergie-climat. Encourager la transversalité.
- Participer à l'articulation des différentes échelles territoriales d'action (Etat / Région / EPCI / local).

Relais de l'action publique vers les acteurs du territoire

- Relayer l'action publique vers les citoyens et les acteurs locaux ; animer le territoire.
- Animer les dispositifs locaux pour la rénovation énergétique des bâtiments.

L'ALEC, les citoyens et les usagers

- **Missions de l'ALEC à destination du grand public :**
  - Sensibilisation aux enjeux du dérèglement climatique
  - Service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPPEH)
  - Accompagnement dans les projets de rénovation énergétique
  - Lutte contre la précarité énergétique

- **Dans le cadre de son projet associatif, l'ALEC souhaite :**
  - Faire évoluer sa gouvernance pour donner une place plus importante aux citoyens, aux usagers et aux associations
  - Renforcer la coopération et la co-construction de ses programmes d'action avec les citoyens
  - S'impliquer, relayer des informations sur les mobilisations en faveur du climat
  - Être à l'origine d'évènements plus engagés

Mission de l'ALEC vers les acteurs économiques

Objectifs :

- Mobiliser les acteurs économiques pour contribuer à la transition énergétique du territoire
- Répondre aux besoins de ces acteurs qui ne sont pas couverts aujourd'hui

Postulat de départ : le concept de subsidiarité et de neutralité

- L'ALEC a vocation à intervenir par carence d'initiatives existantes. Pas de doublon, pas de concurrence.
- Nécessité d'un état des lieux précis pour bien identifier ce qui existe actuellement, le rôle et les compétences de chacun, etc.
- Priorité à donner à la sobriété et l'efficacité énergétique avec un principe d'éthique et d'indépendance.

Deux entrées principales :

- Animation et mobilisation des acteurs
- Diagnostics et accompagnements personnalisés

Mission de l'ALEC vers les acteurs économiques

- 6 cibles différenciées, en fonction des profils et des spécificités :

Les fédérations professionnelles	Les établissements médicaux, sanitaires et sociaux	Les acteurs du logement public et privé
Les professionnels du bâtiment	Les commerces, bureaux et tertiaire privé	Les activités productives (industrielles, agricoles…)

Une grille d'analyse pour choisir et prioriser les interventions :

Réponse à **l'objet** et
à **la stratégie** de l'ALEC

Commande / attente des administrateurs ou des partenaires

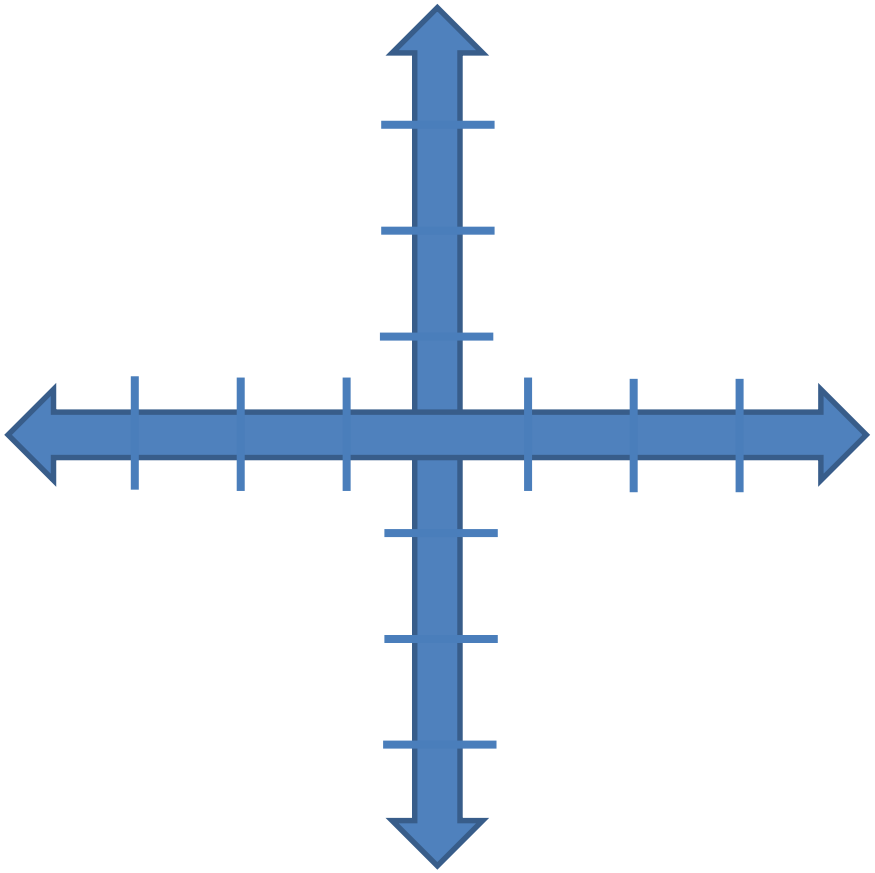

Financement assuré (ou intégration dans un programme d'action existant)

Intérêt - compétence des salariés

5. GOUVERNANCE, PARTENARIATS & MODÈLE ÉCONOMIQUE

- La gouvernance partagée
- Administrateurs et salariés, impliqués ensemble
- Le partenariat avec les collectivités territoriales (coopération, co-construction, indépendance)
- Le modèle économique

La gouvernance partagée

Dans le cadre de ce projet associatif, l'ALEC souhaite :

- Faire grandir la place des citoyens et des acteurs économiques au regard des évolutions stratégiques de l'ALEC.
- Trouver des espaces de rencontre entre administrateurs et salariés dans le fonctionnement quotidien
- Conforter des relations de coopération et de co-construction avec les collectivités territoriales
- Continuer d'impliquer l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, initiateurs de l'agence et porteurs de la compétence « énergie-climat », dans son fonctionnement
- Conserver une autonomie de fonctionnement, garantie de son efficacité

La gouvernance de l'ALEC : composition du CA au 24/04/2019

Collège A (EPCI, Membres Fondateurs) 6

> 4 élus délégués

> 2 élus délégués

Collège B (Communes) 5

- 5 élus
- Communes de
  - Langueux
  - Saint-Julien
  - La Méaugon
  - Andel
  - Saint-Alban

Collège D (Membres Associés) 12

+ 4 citoyens

Collège C (Etablissements Publics) 3

Collège E (Membres d'Honneur)

Total = 26 administrateurs avec droit de vote (dont 14 élus)

Création d'un collège de citoyens

- Un collège de citoyens adhérents, avec des usagers des services de l'ALEC, et des particuliers intéressés par la cause climatique
- Cotisation de base = 10€ / Cotisation de soutien possible !
- Intérêt à adhérer :
  - recevoir un bulletin annuel, une newsletter « adhérents » (TDB)
  - des invitations aux évènements de l'ALEC
  - Pas de services spécifiques.
  - Intérêt principal = être le relai / l'ambassadeur des activités de l'ALEC, pouvoir voter pour le CA et influencer les orientations
- Lors d'une réunion en amont de l'AG, ce collège d'adhérents débat des orientations et des stratégies qu'il souhaite défendre au sein de l'ALEC, et désigne 2 représentants pour siéger au CA.
- Fonctionnement « autonome » de ce collège, qui peuvent se réunir de leur côté pour élaborer des propositions
- Possibilité de solliciter ce collège pour participer aux réflexions sur les dispositifs de politique publique les concernant (conseil aux habitants, aides à la rénovation de l'habitat, etc.) > groupes de travail. Un outil au service de la décision.

La gouvernance de l'ALEC : proposition d'évolution du CA en 2020

Collège A (EPCI) 6

> 4 élus délégués

> 2 élus délégués

Collège B (Communes) 5

- 5 élus

(élus référents volontaires parmi les communes adhérentes)

Collège C (citoyens) 2

Collège D (associations) 4

Collège E (acteurs économiques) 4

Collège F 3 (Fondateurs)

Anciens présidents et anciens vice-présidents de l'ALEC

Collège G 5

Collège H (Membres d'Honneur)

Total = 29 administrateurs avec droit de vote (dont 15 élus)

Des administrateurs et des élus mobilisés pour porter les projets de l'ALEC

- Au Bureau : 1 représentant pour chaque collège

- 5 Vice-Présidents référents, sur des domaines d'action spécifiques :
  - VP référent « Conseil en Energie Partagé »
  - VP référent « rénovation énergétique habitat »
  - VP référent « planification énergétique »
  - VP référent « précarité énergétique »
  - + VP référent « acteurs économiques »

- Des administrateurs impliqués dans les réunions stratégiques, pour défendre les propositions (budgétaires / opérationnelles) de l'ALEC

- Des élus référents dans les communes adhérentes, informés et mobilisés systématiquement pour chaque action de l'ALEC sur le terrain.

Les financeurs de l'ALEC en 2019 :

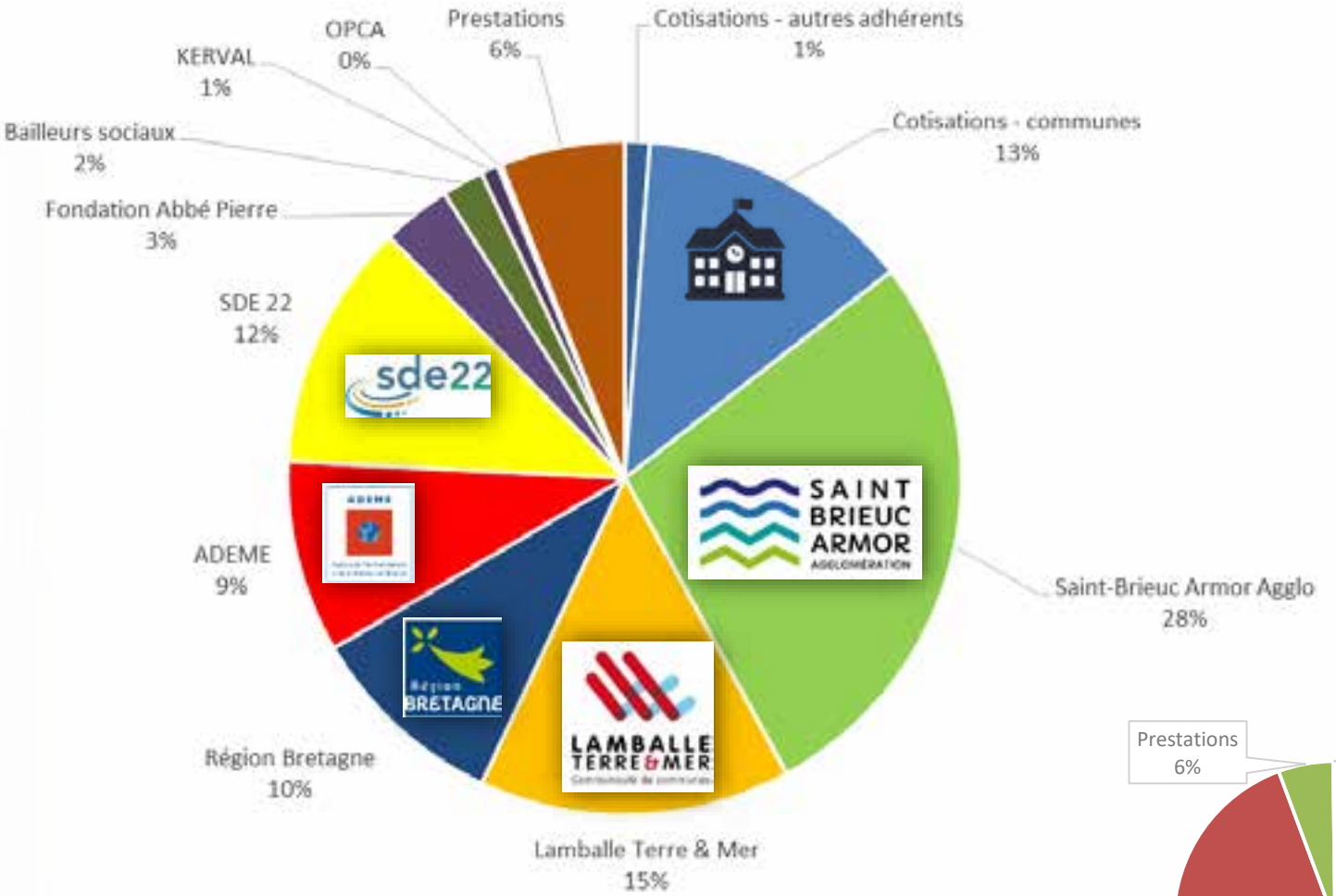

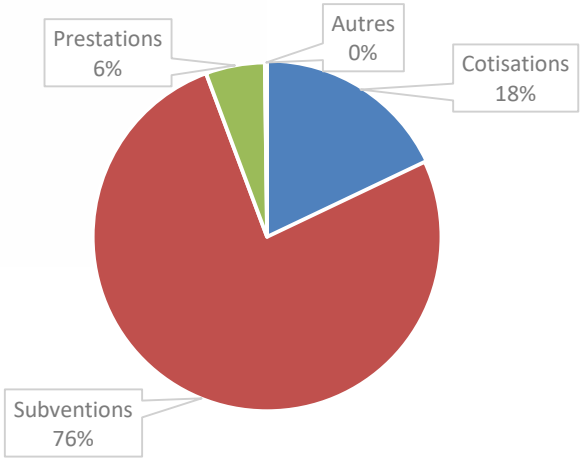

Renforcer et défendre le modèle économique de l'ALEC

- **Conserver notre modèle associatif** et notre structure de financement actuelle (cotisations + subventions)
- Se donner les moyens de pouvoir répondre à des nouvelles demandes via de la prestation :
  - Pouvoir apporter des réponses qui ne sont pas apportées par d'autres aujourd'hui
  - Possibilité de fiscaliser une partie du budget
- Renforcer et diffuser l'argumentaire sur **l'intérêt du projet as**sociatif, et l'intérêt de **travailler en partenariat avec les EPCI dans l'intérêt général** (propositions d'action de l'ALEC, présentées et défendues par les élus de l'ALEC)
- S'interdire de répondre à des marchés lancés par les EPCI
- Se donner la possibilité de solliciter du mécénat, en se donnant un cadre (ex : doit servir à l'intérêt général, ne doit pas contraindre ou brouiller le message de l'ALEC…)
- Garder une attention particulière à l'évolution des salariés, des postes…

6. DURÉE, CLAUSES DE REVOYURE & MODALITÉS DE RÉVISION DU PROJET ASSOCIATIF

Modalités pratiques du projet associatif

- Le projet associatif a été élaboré dans le cadre d'un parcours de séminaires et de groupes de travail, réunissant administrateurs et salariés de l'ALEC, entre juin et décembre 2018.
- Il a été débattu à plusieurs reprises en réunion d'équipe, en réunion de bureau et en Conseil d'Administration.
- Séminaire final associant CA et équipe salariée (19/03/19), puis adoption en Assemblée Générale (24 avril 2019)
- Le Projet Associatif est adopté pour la période 2019 – 2025. Il sera communiqué par voies officielles aux adhérents et aux partenaires de l'ALEC, et mis en ligne sur le site Internet.
- Clause de revoyure en 2021, un an après l'installation du nouveau Conseil d'Administration
- Le projet associatif pourra être révisé par l'Assemblée Générale de l'ALEC.